



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 3 mars 2017



### Succès de l'augmentation de capital avec DPS

- **Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription** d'un montant d'environ **398,48 millions** d'euros (prime d'émission incluse), au prix de souscription de 1€ par action :
  - **272 650 250 actions nouvelles souscrites en espèces par les actionnaires à titre irréductible et réductible**, correspondant à un taux de souscription en espèces de **68,42 %**, soit **272,65 millions d'euros**
  - **125 834 531 actions nouvelles souscrites par les créanciers**, conformément à leur engagement de garantie, à hauteur de **125,83 millions d'euros** (prime d'émission incluse), par compensation de créances, représentant **31,58 %** des actions nouvelles à émettre
- **80 366 971 actions nouvelles souscrites par les créanciers**, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux créanciers, d'un montant de **362,45 millions d'euros** (prime d'émission incluse)
- Emission de **9 067 200 MCB** au profit des créanciers, pour un montant nominal de **18,13 millions d'euros**, donnant droit à l'attribution de **9 067 200 actions** en cas de conversion de l'ensemble des MCB, soit **1,55 %** du capital de la société<sup>1</sup>
- **Aucun bon de souscription d'actions** ne sera émis au profit des créanciers, en raison du taux de souscription en espèces à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

**Les actionnaires et nouveaux investisseurs détiendront 64,20% du capital post-restructuration financière, les créanciers détiendront 35,80%<sup>2</sup>, dont 14%<sup>1</sup> qui seront détenus par le groupe ad hoc<sup>3</sup> des créanciers.**

<sup>1</sup> Capital social de la société post-opérations de restructuration.

<sup>2</sup> Avant prise en compte de la dilution des MCB.

<sup>3</sup> Groupe de créanciers composé des fonds gérés ou conseillés par Paulson & Co., Inc., Monarch Alternative Capital (Europe) Ltd et Amber Capital UK Holdings Ltd agissant de concert vis-à-vis de la Société. A cet effet, l'AMF leur a octroyé le 13 décembre 2016 une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les actions de la société, dans l'hypothèse où ils viendraient à franchir ensemble le seuil de 30 % du capital ou des droits de vote de la Société.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*



**A l'occasion de l'annonce des résultats de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, Jean-Pierre Remy, Directeur Général de SoLocal Group, a déclaré :** « Notre augmentation de capital est un véritable succès et nous tenons à remercier nos actionnaires, ainsi que les nouveaux investisseurs, pour leur confiance et leur engagement. Cette levée de fonds, qui clôture notre projet de restructuration financière, permet à SoLocal d'ouvrir un chapitre positif de son histoire. Le Groupe, grâce à une structure financière saine et le lancement de son plan stratégique de conquête, est désormais en mesure de révéler son plein potentiel de croissance et d'innovation ».

SoLocal Group (la « Société ») annonce aujourd'hui le résultat de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») pour un montant de 398 484 781 euros par émission de 398 484 781 actions nouvelles au prix unitaire de un (1) euro. Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan révisé de restructuration financière qui prévoit de réduire considérablement la dette du groupe d'environ 1 158 millions d'euros à environ 398 millions d'euros et de renforcer ses fonds propres.

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 24 février 2017, la demande totale s'est élevée à 272,6 millions d'euros, correspondant à un taux de souscription en espèces à titre réductible et irréductible de 68,42% :

- Le produit brut de l'augmentation de capital, correspondant au montant des souscriptions en espèces reçues, s'élève ainsi à 272 650 250 euros (prime incluse), correspondant à 272 650 250 actions nouvelles ;
- Les créanciers souscriront par conséquent 125 834 531 actions nouvelles, soit un montant de 125 834 531 euros (prime incluse), par compensation de créances, conformément à leur engagement de garantie.

Dans le cadre du plan de restructuration financière, les opérations suivantes seront par ailleurs réalisées :

- L'attribution gratuite de 58 314 846 actions, le 13 mars 2017, à l'ensemble des actionnaires de la Société enregistrés comptablement le 10 mars 2017, à raison de trois (3) actions pour deux (2) actions existantes<sup>4</sup>,
- Une augmentation de capital avec suppression du DPS au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société par émission de 80 366 971 actions nouvelles (« Actions Créanciers »), d'un montant de 362,45 millions d'euros (prime d'émission incluse), par compensation de créances,
- L'émission au profit des créanciers de 9 067 200 obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (« MCB »), pour un montant nominal de 18,13 millions d'euros, donnant droit à l'attribution de 9 067 200 actions en cas de conversion de l'ensemble des MCB, soit 1,55 % du capital de la société<sup>5</sup>,
- L'émission d'obligations (les « Obligations ») d'un montant en principal de 397,8 millions d'euros par compensation de créances réservée aux créanciers,
- Aucun bon de souscription d'actions ne sera émis au profit des créanciers, en raison du taux de souscription en espèces à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

---

<sup>4</sup> Compte tenu des délais de règlement-livraison des actions, un actionnaire ou un investisseur qui souhaite acheter des actions et obtenir les actions gratuites doit les acheter au plus tard le 8 mars 2017, afin d'être inscrit en compte le 10 mars 2017.

<sup>5</sup> Capital social de la société post-opérations de restructuration.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.



Les tableaux ci-dessous illustrent les caractéristiques et l'effet dilutif des opérations de restructuration et les projections d'actionariat suite à leur réalisation, pour un montant de souscription en espèces à l'augmentation de capital de 272,6 millions d'euros.

Tableau récapitulatif des principaux termes du projet de Plan Amendé

Actions Gratuites	Conversion de Dette en Capitaux Propres <sup>(1)</sup>		Emission des Actions Créanciers		Nombre d'actions créées à travers la conversion des MCB et prix de souscription des MCB	
	Nombre d'actions (m)	Montant (M€)	Prix d'Emission	Montant (M€)	Prix d'Emission	Nombre d'actions créées à travers la conversion des MCB
58	126	1,00 €	362	4,51 €	9	2,00 €

(1) Au titre de la mise en œuvre de la garantie des créanciers

Nombre (en millions) d'actions créées, nombre d'actions total et pourcentage de détention du capital entre les actionnaires et les créanciers après conversion des MCB

Nombre d'actions existantes avant les opérations (A)	Nombre d'Actions Gratuites (B)	Nombre d'actions souscrites en espèces (C)	Nombre d'Actions Nouvelles émises par compensation de créances au profit des créanciers au titre de la garantie (D)	Nombre d'Actions Créanciers émises (E)	Nombre d'actions émises sur conversion des MCB (F)	Nombre d'actions total (A+B+C+D+E+F)
39	58	273	126	80	9	585

Situation des actionnaires à l'issue des opérations et après conversion des MCB		Situation des créanciers à l'issue des opérations et après conversion des MCB	
Nombre d'actions détenues par les actionnaires	Pourcentage de détention des actionnaires	Nombre d'actions détenues par les créanciers	Pourcentage de détention des créanciers
370	63,21 %	215	36,79 %

Par ailleurs, les procédures judiciaires initiées par M. Benjamin Jayet, telles que décrites notamment au chapitre 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération faisant partie du prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n° 17-056 en date du 8 février 2017, se poursuivent à la date du présent communiqué de presse.

### Règlement-livraison

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris des actions nouvelles, des Actions Créanciers et des MCB sont prévus pour le 13 mars 2017. Le règlement-livraison des Obligations est prévu le 14 mars 2017.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions SoLocal Group existantes et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0012938884.

A l'issue de l'augmentation de capital avec maintien du DPS, de l'attribution des Actions Gratuites et de l'émission des Actions Créanciers, le capital social de la Société sera composé de 576 043 136 actions et s'établira à 576 043 136 euros.

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*



## Information du public

Le prospectus, ayant reçu de l'AMF le visa n° 17-056 en date du 8 février 2017, est composé du document de référence de SoLocal Group, déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2016 sous le numéro D.16-0438 (le « Document de Référence »), des actualisations du Document de Référence de la Société déposées auprès de l'AMF les 17 octobre 2016 sous le numéro D. 16-0438-A01 (la « Première Actualisation du Document de Référence »), 1<sup>er</sup> décembre 2016 sous le numéro D. 16-0438-A02 (la « Deuxième Actualisation du Document de Référence ») et 8 février 2017 sous le numéro D. 17-0438-A03 (la « Troisième Actualisation du Document de Référence », ensemble les « Actualisations »), d'une note d'opération et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération) (ensemble, le « Prospectus »).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de SoLocal Group, 204, Rond-Point du Pont de Sèvres, 92649 Boulogne-Billancourt Cedex, sur le site Internet de la Société ([www.solocalgroup.com](http://www.solocalgroup.com)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

SoLocal Group attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 4 du Document de Référence, au chapitre 4 des Actualisations et au chapitre 2 de la note d'opération.

## À propos de SoLocal Group

SoLocal Group, leader européen de la communication digitale locale, révèle les savoir-faire locaux et stimule l'activité locale des entreprises. Les activités Internet du Groupe s'articulent autour de deux lignes produits : Search Local et Marketing Digital. Avec le Search Local, le Groupe offre des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts. Fort de son expertise, SoLocal Group compte aujourd'hui près de 490 000 clients et plus de 2,4 milliards de visites via ses 4 marques phares (PagesJaunes, Mappy, Ooreka et A Vendre A Louer), mais également par le biais de ses partenariats. Grâce au Marketing Digital, SoLocal Group crée et met à disposition le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels. Avec plus de 4 400 collaborateurs, dont une force de vente de 1 900 conseillers spécialisés dans cinq verticales (Habitat, Services, Commerce, Santé & Public, B2B) et à l'international (France, Espagne, Autriche, Royaume-Uni), le Groupe a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 812 millions d'euros, dont 80% sur Internet, et se classe ainsi parmi les premiers acteurs européens en termes de revenus publicitaires sur Internet. SoLocal Group est cotée sur Euronext Paris (LOCAL). Les informations disponibles sur SoLocal Group sont accessibles sur [www.solocalgroup.com](http://www.solocalgroup.com).

### Contacts

#### Presse

Delphine Penalva  
+33 (0)1 46 23 35 31  
[dpenalva@solocal.com](mailto:dpenalva@solocal.com)

Edwige Druon  
+33 (0)1 46 23 37 56  
[edruon@solocal.com](mailto:edruon@solocal.com)

Alexandra Kunysz  
+33 (0)1 46 23 47 45  
[akunysz@solocal.com](mailto:akunysz@solocal.com)

#### Investisseurs

Sébastien Nony  
+33 (0) 1 46 23 49 03  
[snony@solocal.com](mailto:snony@solocal.com)

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.



### Avertissement

Ni ce communiqué, ni aucune des informations qu'il contient, ne peut être diffusé au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières imposant l'établissement d'un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. Dans les Etats membres autres que la France, le présent communiqué de presse et toute offre potentielle ultérieure s'adressent exclusivement à des « investisseurs qualifiés » et agissant pour leur propre compte au sens de la Directive Prospectus et de toute mesure de transposition mise en place dans les Etats membres concernés.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans lesdits pays.

La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être sujette à des restrictions en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dès lors, les personnes situées dans les juridictions où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent se tenir informées desdites dispositions légales et réglementaires et s'y conformer.

Ce communiqué et l'information qu'il contient ne sont pas publiés et ne doivent pas être diffusés aux Etats-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente, ou une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription, de titres financiers aux Etats-Unis. Les titres financiers auxquels il est fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts, exercés, ni cédés aux Etats-Unis sauf en cas d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement conformément au *U.S. Securities Act*. SoLocal Group n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est uniquement diffusé et est uniquement destiné aux « investisseurs qualifiés » (au sens de la section 86(7) du *Financial Services and Markets Act 2000*) qui sont (i) des « *investment professionals* » répondant aux dispositions de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance ») ou (ii) des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (« *high net worth companies* », « *unincorporated associations* », etc.) (toutes ces personnes étant ensemble dénommées les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué est adressé seulement aux Personnes Habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement auquel ce communiqué fait référence ne s'adresse et ne peut être réalisé qu'avec des Personnes Habilitées.

Deutsche Bank AG, London Branch, agit pour le compte de SoLocal Group exclusivement dans le cadre de l'augmentation de capital et ne considérera aucune autre personne comme ses clients et ne peut être tenu à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de ses clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre de valeurs mobilières ou concernant le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.